



Association Contre l'Extension et les Nuisances de l'Aéroport de Lyon St Exupéry

N°58 - Trimestre 4/2023

ACENAS infos - le bulletin d'infos des riverains de l'aéroport Lyon-Saint-Exupéry

INVITATION A L'ASSEMBLEE GENERALE 2023 REUNION PUBLIQUE OUVERTE A TOUS

L'ACENAS a besoin de vous !

Venez nous rejoindre !

Soit en tant qu'adhérent, membre du bureau ou/et pour diffuser le bulletin d'informations 2 fois par an.

Plus nous sommes nombreux, plus nous avons de force pour faire valoir nos droits, préserver notre santé et défendre notre qualité de vie et l'environnement.

Comment fonctionne l'ACENAS :

Association de type loi 1901 à but non lucratif

Neutre politiquement et fonctionne uniquement avec des bénévoles

Le bureau se réunit au moins une fois par mois pour gérer les affaires courantes, travailler sur les projets et les actions à mener

Le conseil d'administration se réunit au minimum 2 fois par an et valide les grandes orientations et les choix « stratégiques »

L'assemblée générale a lieu une fois par an pour communiquer aux adhérent(e)s les bilans annuels (moral et financier) et les actions de l'année à venir

L'Acenas communique via des communiqués de presse, son site internet, des newsletters et l'édition d'un bulletin d'informations au moins une fois par an. Pour distribuer ce bulletin sur toutes les communes riveraines de l'aéroport, nous avons besoin de « facteurs (trices) » -bénévoles disponibles (1h ou +)- pour distribuer les bulletins dans les boîtes aux lettres.

*Si vous êtes dispo, faites nous le savoir :
par le bulletin d'adhésion au dos
par notre site internet : www.acenas.fr
ou par mail : infos@acenas.fr*

Assemblée générale 2023

(cet avis vaut convocation)

Jeudi 16 novembre 2023 à 20h30

Ouverture des portes à 20H00 pour les adhésions

Salle La Fruitière

Bois du baron

7 bis rue des docteurs Vacher
69720 St Laurent de mûre

VENEZ NOMBREUX !

Ordre du jour :

Bilans moral & financier 2023

Stratégie 2024



Forum des associations



Cette année encore, nous étions présents aux forums des associations de Saint Pierre de Chandieu, de Saint Laurent de Mure-Saint Bonnet de Mure pour échanger avec vous.

Adhésion 2024

Adhésion en ligne : www.acenas.fr
Courrier : bulletin d'adhésion page 4



A LA RENCONTRE DES ADHERENTS DE L'AIN

COMMUNE DE
DAGNEUX

Conscients de l'éloignement des populations de l'Ain pour se rendre aux réunions et à l'assemblée générale qui se tient à St Laurent de Mure, nous avons organisé le mercredi 31 mai 2023 une réunion publique à la salle des bâtonnes à Dagneux, sachant que les habitants sont fortement impactés par les nuisances aéroportuaires.

Nous remercions Mme le maire de Dagneux ainsi que son conseil municipal pour avoir mis gracieusement à notre disposition cette salle, point de ralliement pour une quinzaine de communes concernées. Nous remercions également les Maires présents ou excusés ainsi que les participants qui ont contribué à alimenter le débat.

PROJET GOODMAN

Construction d'un entrepôt de plus de 160 000 m² pour le compte d'Amazon sur l'emprise de l'aéroport St Exupéry: les associations Fracture, Les amis de la terre et l'Acenas ont entamé conjointement un recours au Conseil d'Etat en décembre 2022.



En attendant : - report de la construction de cet entrepôt générateur de pollutions sonores, atmosphériques, et de saturation du trafic routier.
- cela a permis de bloquer ce projet initié en 2019.

Un peu de répit pour les riverains ...

VOYAGER EN AVION PEUT-IL ÊTRE ECO-RESPONSABLE?

Avec la reprise des trafics, force est de constater que la situation s'est dégradée sur et autour de presque tous les aéroports. A l'occasion du salon du BOURGET, ce printemps, l'avion a fait l'objet de plusieurs articles et réflexions concernant sa part des émissions de gaz à effet de serres, qui correspond à l'heure actuelle à environ 3 % des émissions mondiales carbonées. Ce chiffre peut paraître faible et pourtant il représente un fort taux de pollution. Avec le doublement du trafic aérien dans les 25 années à venir, ce chiffre ne fera qu'augmenter. D'ici 15 ans environ, peut-être avant, la part de l'aviation dans les émissions globales de CO2 sera autour de 10 %. C'est ENORME !



Voyager en avion peut-il être éco-responsable ? Telle est la question posée à de nombreuses associations de consommateurs européennes. La réponse est NON. Les associations reprochent aux compagnies de proposer à leurs clients de « payer un supplément significatif » pour compenser les émissions de CO2 d'un vol ou pour contribuer au développement des carburants d'aviation durables (SAF). Des technologies pas encore au point et qui ne représenteront qu'une faible part dans les réservoirs des avions. D'après les spécialistes, l'avantage des SAF (Sustainable Aviation Fuels) est qu'ils seraient moins polluants que le kérozène et pourraient être adaptés à des avions existants. L'inconvénient, et il est de taille : comment les produire ?

Pour ceux d'origine végétale, ils seraient consommateurs de très grandes surfaces agricoles et d'eau. Les terres utilisées à leur production seraient donc au détriment de celles utilisées pour nourrir les humains. Les technologies les plus prometteuses aujourd'hui, sont les SAF de synthèse, mais leur production est très coûteuse et énergivore en électricité. Pour les autres secteurs du transport : le routier, le maritime... la décarbonation peut être rapide. Des solutions technologiques, assez faciles à mettre en place à courte échéance, existent. C'est juste une question d'investissement. Ces solutions n'existent pas, aujourd'hui, pour le transport aérien. Il est donc impossible de décarboner sans réduire le trafic !

RAPPORT ANNUEL DE L'ACNUSA*

(*Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroportuares). Autorité administrative indépendante des parties prenantes.

L'ACENAS est adhérente à l'ACNUSA

Dans son rapport annuel 2023 l'ACNUSA constate que « la reprise des activités aéroportuares est particulièrement dynamique ». Depuis 2019, les pouvoirs publics, les industriels et les opérateurs (sociétés aéroportuares, compagnies aériennes et assistants d'escale) ont pris de nombreux engagements sanitaires, environnementaux et climatiques aux niveaux local, national, communautaire ou international.

Malheureusement, ces engagements ne sont pas respectés. « L'heure n'est plus à jouer de l'inertie pour retarder la mise en œuvre des mesures nécessaires à la préservation de notre planète. Plus les retards s'accumulent, plus difficiles seront les mesures à prendre ».



Les recommandations et demandes d'études de l'ACNUSA :

- Améliorer les connaissances sur les pollutions aéroportuares (bruit et polluant atmosphériques)

Les connaissances sur les effets polluants sur la santé ont fortement progressé au cours des 10 dernières années. Elles ont conduit l'Organisation Mondiale de la Santé à faire les recommandations pour l'Europe qui devraient conduire le Conseil et le Parlement Européen à réviser les seuils réglementaires des directives Bruit du 25 juin 2002 et Qualité de l'air du 15 décembre et du 21 mai 2008.

- Réduire le bruit dans l'environnement des aéroports

Les plans de prévention du bruit de la période 2018/2022 n'ont pas permis de réduire le bruit dans l'environnement des aéroports. Une plus grande attention doit être portée aux objectifs 2024/2028

- Améliorer la qualité de l'air et des milieux sur et autour des aéroports



Le cadre de la lutte contre la pollution atmosphérique (art L6361-6 du code des transports) est désuet. Il ne répond pas aux exigences sociétales actuelles.

- Eviter, réduire et compenser l'impact des nuisances sur les territoires

La forte reprise du trafic aérien ne permet pas malgré les actions réalisées au plan national et au plan local de satisfaire aux objectifs.

- Sécuriser les fondements de l'action contre les nuisances aéroportuares.

La loi relative aux nuisances aéroportuares a plus de 20 ans . Elle mérite d'être évaluée et modernisée pour permettre aux pouvoirs publics d'agir de manière plus efficiente.

Gênés par un survol ? toutes les infos sur notre site www.acenas.fr rubrique « impacts riverains » puis « plaignez-vous auprès du médiateur »

Pourquoi adhérer pour 2024?

- L'union faisant la force, vous ne serez pas seul pour vous défendre contre les nuisances aéroportuaires, préserver votre qualité de vie et surtout votre santé.
- L'ACENAS représente plus de 1500 adhérents et un territoire de plus de 150 000 riverains
- Votre adhésion de 5 euros (prix inchangé depuis 2002) permet les actions en justice et l'impression du bulletin d'information
- L'ACENAS se bat contre les nuisances aéroportuaires en rencontrant régulièrement pour un dialogue constructif les autorités compétentes (ministère des transports, de l' Environnement), la DGAC (direction générale de l'aviation civile) les décideurs politiques tant au niveau national, régional, départemental qu'auprès des élus locaux
- L'ACENAS est adhérente à l'UFCNA (union française contre les nuisances aéroportuaires) qui regroupe les principales associations françaises de défense de l'environnement et de protection de la qualité de vie et de la santé des riverains des aéroports ainsi qu' à l'UECNA (union européenne contre les nuisances aériennes)
- L'ACENAS participe à la CCE (commission consultative pour l'environnement) et elle est présente à des colloques sur le bruit, les pollutions atmosphériques, l'environnement etc...

Adhérez à l'Acenas pour 2024 Adhésion en ligne sur www.acenas.fr



Paiement sécurisé par carte bancaire
Plus rapide, plus pratique & pas de timbre.

Réception du certificat d'adhésion par email de suite.
Tâches administratives réduites pour les bénévoles !

Ou adhésion par voie postale :

A Heyrieux & Jonage, une boîte postale ACENAS est à votre disposition en mairie

envoyez ce bulletin d'adhésion + le chèque à l'adresse suivante :
ACENAS - Mairie - 2 route d'Heyrieux - 69720 Saint Laurent de Mure

Tous les membres de la famille peuvent adhérer

Adhérent 1 : 1ère adhésion Renouvellement Oui pour aider à distribuer le bulletin d'infos dans mon quartier

Nom : Prénom : Email :

Adhérent 2 : 1ère adhésion Renouvellement Oui pour aider à distribuer le bulletin d'infos dans mon quartier

Nom : Prénom : Email :

Adhérent 3 : 1ère adhésion Renouvellement Oui pour aider à distribuer le bulletin d'infos dans mon quartier

Nom : Prénom : Email :

Adhérent 4 : 1ère adhésion Renouvellement Oui pour aider à distribuer le bulletin d'infos dans mon quartier

Nom : Prénom : Email :

Adresse complète (important) :
.....

Edition acenas infos 4/2023

<h3>ADHESION 2024</h3> <p>Adhésion standard 5 € ou Adhésion de soutien 10 €</p> <p>5 € x = 10 € x =</p>	<p>+</p> <p><i>si vous le désirez</i></p>	<h3>DON 2023</h3> <p><input type="checkbox"/> 10 €</p> <p><input type="checkbox"/> 20 €</p> <p><input type="checkbox"/> 50 €</p> <p>Autre montant :</p>	<h3>TOTAL GENERAL</h3> <p>= <input style="width: 100px; height: 30px;" type="text"/></p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------

Pour tout don versé avant le 31/12/2023, un justificatif vous sera fourni début 2024, qui vous permettra de déduire 66 % du montant du don de votre impôt conformément à l'article 200-2 du CGI.